



NUFARM AGRICULTURE INC.

1. INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE ET LES PRODUITS CHIMIQUES

FOURNI PAR :

Nufarm Agriculture inc.
5507 1st Street, SE
Calgary, AB. T2H 1H9

FABRIQUÉ PAR :

Nufarm Agriculture inc.
5507 1st Street, SE
Calgary, AB T2H 1H9

Numéro de téléphone : (403)-253-8471

Numéro de télécopie : (403)-253-8478

Numéro de téléphone : (403)-253-8471

Numéro de télécopie : (403)-253-8478

PRODUIT :

NUMÉRO EPA :

PRÉPARÉ LE :

PRÉPARATEUR :

FAMILLE CHIMIQUE/UTILISATION :

FORMULE :

Tropotox Plus 400

8211

28 avril, 2011

Nufarm Agriculture Inc.; Affaires réglementaires et Département de la recherche

Herbicide

MCPB Na : $C_{11}H_{12}ClNaO_3$

MCPA K : $C_9H_8ClKO_3$

SYNONYMES CHIMIQUES :

Acide 4-(4-chloro-2-méthylphénoxy) butanoïque, sel de potassium; MCPB Na
Acide 2-méthyl-4-chlorophénoxy acétique, sel de Potassium; MCPA K

2. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGREDIENTS

INGRÉDIENTSDANGEREUX	% du Poids	NO. CAS
MCPB Sel de sodium	33-37	6062-26-6
MCPA Sel de Potassium	2-3	3653-48-3

Avis : L'autre ingrédient principal du produit est l'eau.

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE EN SITUATION D'URGENCE : Très irritant pour les yeux. Peut être nocif si absorbé par la peau. Peut être nocif en cas d'ingestion.

EFFETS D'UNE EXPOSITION AIGUË :

INGESTION : Peut provoquer des maux de tête, des étourdissements, des nausées, des vomissements, des faiblesses, une irritation gastro-intestinale et l'apathie du système nerveux central.

CONTACT AVEC LA PEAU : Peut provoquer une irritation modérée de la peau. Nocif en cas d'absorption cutanée.

INHALATION : Contient des matières pouvant être modérément toxiques. Les vapeurs peuvent provoquer des maux de tête, des nausées, des étourdissements et une irritation respiratoire lorsque inhalées.

CONTACT AVEC LES YEUX : Provoque une irritation grave des yeux. Provoque des rougeurs et des larmoiements.

TROUBLES MÉDICAUX AGGRAVÉS : L'exposition de la peau peut aggraver des problèmes de peau déjà présents. L'inhalation des vapeurs peut aggraver des problèmes respiratoires déjà présents.

EFFETS SUBCHRONIQUES (ORGANE CIBLE) (Un effet adverse avec des symptômes se développant lentement et sur une longue période.) : Peut causer des problèmes de foie, rénaux, sanguins, testiculaires ou musculaires. De rares cas de dommage du système nerveux périphérique ont été reportés mais des études faites sur des animaux n'ont pas permis de valider ces observations.



NUFARM AGRICULTURE INC.

EFFETS CHRONIQUES/CANCÉROGÉNÉCITÉ : Le Centre International de recherche sur le cancer (CIRC) place l'exposition aux herbicides de type chlorophénoxyes dans la classe des carcinogènes 2B ; il existe peu de preuve de la cancérogénicité sur les humains. Les études les plus récentes en alimentation à long terme des souris et des rats n'ont démontré aucun potentiel carcinogène pour MCPA.

TOXICITÉ SUR LE SYSTÈME REPRODUCTEUR : Des effets sur les testicules ont été observés lors d'études sur les animaux avec MCPB et MCPA. La fertilité des sujets mâles a été affectée lors d'études sur les animaux avec MCPA.

TOXICITÉ SUR LE DÉVELOPPEMENT FOÉTAL : MCPB n'a pas causé de toxicité sur le développement des lapins exposés à des doses toxiques pour les mères lapins. Des études sur MCPA faites sur des animaux de laboratoire ont démontré un poids foétal inférieur et un retard dans le développement de la progéniture à des doses toxiques pour les mères.

GÉNOTOXICITÉ : MCPB n'était pas mutagène lors d'études en séries bien documentées. Il y a eu des études positives et négatives pour MCPA mais le fait est que le produit n'est pas mutagène.

PRINCIPALES VOIES D'EXPOSITION : Contact avec les yeux. Contact avec la peau. Inhalation. Oral.

PRODUITS TOXIQUES EN SYNERGIE : Aucun connu.

AUTRE : Aucun connu.

4. PROCÉDURES DE PREMIERS SECOURS

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

NOTE AU MÉDECIN : Pas d'antidote connu. Soyez compréhensif. Traitement basé sur le bon sens du médecin et la réaction propre du patient.

5. PRECAUTIONS EN CAS D'INCENDIE

Point Éclair : Pas de point éclair.

Inflammable : Non

LIMITE SUPÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ À L'AIR (%) : SO

LIMITE INFÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ À L'AIR (%) : SO

TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION : SO

SENSIBILITÉ À UN IMPACT MÉCANIQUE (O/N) : ND. Aucune sensibilité, selon un long historique de manutention.

SENSIBILITÉ AUX DÉCHARGES D'ELECTRICITÉ STATIQUE : ND. Aucune sensibilité, selon un long historique de manutention.

MOYEN D'EXTINCTION : Bruine d'eau, mousse chimique, bioxyde de carbone, poudre extinctrice.

PROCÉDURES SPÉCIALES EN CAS D'INCENDIE : Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection lorsqu'ils combattent des feux d'origine chimique. Minimiser et retenir les eaux de lessivage.



NUFARM AGRICULTURE INC.

6. MESURES EN CAS DE FUITE ACCIDENTELLE

MESURES À PRENDRE DANS LE CAS D'UNE FUITE OU UN DÉBORDEMENT DU PRODUIT : Utiliser l'équipement et les procédures appropriées selon l'importance du débordement. Éloigner les personnes inutiles. Éviter les ruissellements vers les sources d'eau naturelles et les égouts. Contenir et absorber les débordements avec une matière inerte comme de la perlite, des copeaux de bois, des granules d'argile, de la vermiculite, du sable ou de la terre. Déposer tous les matériaux affectés dans un contenant fermé et identifié afin d'en disposer adéquatement. Nettoyer les zones contaminées telles que les surfaces solides, avec du détergent et de l'eau en prenant soin de récupérer la solution de nettoyage pour la disposer proprement. Les débordements importants sur le sol ou toute autre surface semblable peuvent nécessiter l'enlèvement du top sol.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR LA MANIPULATION ET L'ENTREPOSAGE : Ne pas entreposer près de produits alimentaires, et d'aliments pour animaux. Ne pas entreposer près des insecticides, des fongicides, des engrais et des semences. Ne pas laisser geler. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

LIMITES D'EXPOSITION :

INGRÉDIENTSDANGEREUX	TWA	ACGIH TLV	STEL	UNITÉS
MCPB Sel de sodium	N/E	N/E	N/E	SO
MCPA Sel de Potassium	N/E	N/E	N/E	SO

MESURES D'INGÉNERIE : Utiliser dans un endroit bien ventilé.

EQUIPEMENT DE PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES : Utiliser un appareil respiratoire agréé pour pesticides si la ventilation n'est pas bonne ou s'il y a risque d'exposition aux jets de pulvérisations ou aux vapeurs.

GANTS DE PROTECTION : Tous les modèles de gants imperméables approuvés pour la manutention de produits chimiques sont acceptables, pourvu qu'ils puissent être nettoyés.

PROTECTION DES YEUX ET DE LA FIGURE : lunettes de protection mono pièce ou masque facial lors de la manutention de concentrés.

AUTRE ÉQUIPEMENT DE PROTECTION : Manches longues, pantalons longs, bas et souliers sont recommandés comme habillement de travail minimal. Utilisez toute autre pièce d'équipement appropriée selon la situation.

VENTILATION: Utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé.

9. PROPRIÉTÉS CHIMIQUES ET PHYSIQUES

AVIS : Les données physiques sont des valeurs typiques mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre. Une valeur typique ne doit pas être considérée comme une analyse garantie ou comme une spécification.

POINT D'ÉBULLITION :.....ND. Sensée être similaire à l'eau :100°C

PRESSION DE VAPEUR :.....MCPB et MCPA négligeable. Produit sensée être similaire à l'eau

DENSITÉ DE VAPEUR (AIR=1) :.....ND

POINT DE CONGÉLATION :.....ND. Sensée être similaire à l'eau :0°C

POINT DE FUSION :ND. MCPB technique 95-100°C. MCPA technique 99-107°C.

ÉTAT PHYSIQUE :Liquide

ODEUR:Phénolique



NUFARM AGRICULTURE INC.

COULEUR:.....Brun foncé
SEUIL OLFACTIF (PPM) :ND
TAUX D'ÉVAPORATION (ACÉTATE DE BUTYLE = 1) : ND
POIDS SPÉCIFIQUE (EAU=1) :1.15
DENSITÉ @ 25°C :1.15
pH:.....9.5-10.5.
SOLUBILITÉ DANS L'EAU (20 °C) :MCPB Sodium estimé à 200,000mg/L. Produit soluble.
COEFFICIENT DE DISTRIBUTION EAU/HUILEND. Produit soluble dans l'eau.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ : Stable

POLYMÉRISATION DANGEREUSE : Ne se produira pas

PRODUITS DANGEREUX DE DÉCOMPOSITION/COMBUSTION THERMIQUE : Chlorure d'hydrogène, autres composés chlorés, Monoxyde de Carbone, Dioxyde de Carbone, oxydes d'azote et d'autres produits de combustion potentiellement toxiques peuvent être présents.

INCOMPATIBILITÉ (MATÉRIAUX À ÉVITER) : Éviter tout contact avec des agents acides, basiques ou oxydants.

CONDITIONS À ÉVITER : Aucune connue.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les données proviennent d'études en laboratoire sur MCPB technique :

DL50 ORALE AIGUË (mg/kg) :4700 (rat)

DL50 CUTANÉE AIGUË (mg/kg) :>2000 (rat)

CL50 D'INHALATION AIGUË (mg/1) :>1.14 (rat) 4hrs

AUTRE : Testé comme non irritant pour la peau (lapin) et légèrement irritant pour les yeux (lapin). Il est prévu que le produit formulé sera plus irritant à cause des données tirées des autres formulations d'herbicides phénoxyes de sel de sodium et de sel de potassium.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

INFORMATIONS ÉCOTOXICOLOGIQUES :

Les données proviennent d'études sur MCPB sel de sodium :

96-HOUR CL 50 (mg/L) : 4.3 (Truite arc-en-ciel)

96-HOUR CL 50 (mg/L) : 14 (Crapet arlequin)

48-HOUR EC 50 (mg/L) : 50 (Daphnées)

ORAL DL 50 (mg/kg) : 282 (cailles)

DIET CL 50 (mg/kg) : >5000 (canards mallards)

INFORMATIONS SUR LE DEVENIR CHIMIQUE : MCPB sodium et MCPA potassium se libèrent tous les deux rapidement de leur lien avec les acides dans l'environnement. Dans le sol, ils sont dégradés par l'activité microbienne, leur demi-vie est d'environ 10 à 14 jours.

13. CONSIDÉRATIONS EN CE QUI CONCERNE L'ÉLIMINATION

MÉTHODE D'ÉLIMINATION : Pour des informations au sujet de l'élimination du produit non utilisé ou non désiré, contacter le fabricant ou l'agence de la réglementation provinciale. L'élimination doit être faite selon les réglementations provinciales, fédérales ou locales.



NUFARM AGRICULTURE INC.

Ne pas réutiliser ce contenant pour quelque but que ce soit. Si possible, retourner le contenant selon les règlements du programme de retour de contenant. S'il s'agit d'un contenant recyclable, le déposer dans un lieu indiqué pour le recyclage. Contacter le distributeur local, le vendeur ou la municipalité pour connaître le site de recyclage le plus proche. Avant de ramener le contenant, le rincer au moins trois fois en jetant les eaux de rinçage au réservoir du pulvérisateur et rendre le contenant inutilisable pour autre chose. S'il n'y a pas de site de collecte de contenant dans la région, éliminer le contenant selon les directives provinciales.

14. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

DESCRIPTION DU TMD CANADIEN (ROUTE & RAIL) : Pas considéré dangereux pour le transport par route/rail au Canada.

NUMERO UN/NA : Aucun

PLAQUE DE DANGER: Aucune

IATA: Aucun

OMI code IMDG: Aucune

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

CLASSE DE RISQUE DU SIMDUT: D2B MATIÈRES TOXIQUES

SECRET COMMERCIAL DU SIMDUT : Exempt. Ce produit est réglementé par le Règlement sur les produits antiparasitaires-exempt de SIMDUT.)

INVENTAIRE CANADIEN : Ce produit n'est pas sous la loi du CEPA.

SYSTÈMES D'ÉVALUATION DU DANGER

SIMDUT: Non Disponible

NFPA: Non Disponible

16. AUTRES INFORMATIONS

RÉVISIONS :

Ce qui suit a été révisé depuis la dernière publication de cette FICHE SIGNALÉTIQUE: Révision de la section 1, 4, 13.

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Abréviations utilisées dans cette FICHE SIGNALÉTIQUE sont : ND = Non Disponible
SO = Sans Objet
N/E = Non Établi

Ce produit est classifié selon les critères de dangers instaurés par le Règlement sur les produits antiparasitaires et les FICHE SIGNALÉTIQUE contiennent toutes les informations requises par le Règlement sur les produits antiparasitaires.

Les références utilisées pour la préparation de cette FICHE SIGNALÉTIQUE proviennent de la compagnie.

FIN DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE